

Projet COOPEK : Paradoxes.

La monnaie COOPEK ne circulera plus. L'association de promotion du COOPEK a été transformée en SCIC SA à capital variable le 10 juin 2016. Il est devenu possible de s'inscrire en ligne à partir du 3 octobre 2016, et d'acheter des COOPEK en ligne à partir du 20 décembre 2016.

En s'arrêtant faute de financement à mi-avril 2017, nous n'aurons pu observer qu'un trimestre de fonctionnement sous un mode lancement.

Chapitre 1 : Les raisons de l'arrêt.

Très clairement, la SCIC n'a pu poursuivre son activité faute de financement. Faire une liste exhaustive de ceux qui ne sont pas venus serait incomplète, mais il y a un trop grand écart entre les discours tenus sur l'Economie sociale et Solidaire et les actes. Très clairement, l'absence de banque dans le tour de table initial était une anomalie en soi.

Armons-nous, battez-vous !

La liste des « adhérents de cœur » était impressionnante. Cela est d'autant plus le cas que les cotisations d'adhésions étaient anecdotiques (quelques dizaines d'euros) pour des entreprises. Mais force est de constater que les adhésions ne sont pas venues d'elles-mêmes, et qu'il a fallu mettre en place un système commercial, des plus classiques qu'il soit. Ce système se mettait en place et commençait à donner les résultats escomptés. Mais le défaut principal de financement ne vient pas de là. Ce sont les financeurs institutionnels qui ont été absents. Nous n'aurons eu que 4 acteurs de, dont le métier n'est pas de financer des start-up, qui ont participé :

- Les coopératives d'activité du Tarn (REGATE – REGABAT),
- La SA Biocoop,
- La mutuelle du Rempart,
- Et l'Union Régionale des SCOP Midi-Pyrénées.

Une centaine d'entreprises et une dizaine d'associations ont adhéré ainsi que 300 particuliers. Les adhérents professionnels peuvent tous être vus sur la carte de France COOPEK pour n'oublier personne. La progression, en elle-même sur ce début d'année était fort intéressante. Pour donner une illustration de ce qu'a été notre décollage, il est intéressant de faire le décompte des professionnels usagers du Bitcoin en France : une centaine après 4 ans de fonctionnement. Nous avons donc fait autant en 6 mois de fonctionnement et après trois mois de commercialisation réelle.

Par financement, il ne faut pas comprendre prêt bancaire. Certes des emprunts long terme auraient permis de financer le lancement, mais le manque le plus criant est celui d'actionnaires promoteurs du projet. Le décalage entre le discours des acteurs de l'ESS est leurs actes est trop grand.

Il n'est pas possible prôner un modèle économique différent, de dénoncer un système bancaire financiarisé, et attendre plus d'un an pour être simplement adhérent à 100 €. Mais plus encore, il est



incompréhensible pour les acteurs importants de l'ESS de demeurer spectateur sans contribuer à quelque tentative que ce soit.

Ne reportons pas la faute sur ceux qui ne sont pas venus et essayons d'analyser pourquoi aussi peu de professionnels sont venus souscrire et financer le COOPEK.

Chapitre 2 – Les objections structurelles au projet.

Une incompréhension des systèmes économiques.

Qu'est-ce que cela veut dire que de mettre 1 million de COOPEK en circulation ?

Mettre un million d'équivalent euro en circulation, c'est générer du produit intérieur brut (PIB). Au-delà des discours – très politiques – sur la croissance, l'emploi la plus grande des incompréhensions porte sur la méconnaissance de ce qu'est le PIB. Cela donne à penser des discours sur la croissance et la décroissance.

Il m'est arrivé, fréquemment, de rencontrer des promoteurs de monnaie complémentaire qui était à la fois promoteur de la décroissance. Pour le moins, c'est de l'incompréhension, au pire un mensonge. Il faut bien le redire : chaque fois que l'on crée un équivalent euro (yen, dollar ou livre) complémentaire, on crée un potentiel de croissance supplémentaire. Créer une monnaie complémentaire consiste à créer un outil pour la croissance.

Légitimement, la question qui doit venir en suivant est : pourquoi créer de la croissance avec une monnaie complémentaire ? Pour lutter contre la pauvreté. A plusieurs reprises, j'ai bien vu, entendu, qu'il ne me fallait pas parler de cela, ou pas le mettre en avant. Ce n'est pas assez « vendeur ». C'est d'autant plus étonnant d'entendre cela dans la bouche d'acteurs de l'ESS.

Comment la croissance du PIB, par une monnaie complémentaire, contribue-t-elle à lutter contre la pauvreté ? Plus une monnaie tourne plus elle contribue à générer de l'emploi. Et le gros avantage d'une monnaie complémentaire (comme le COOPEK, mais comme toutes les monnaies complémentaires aussi), c'est que cette monnaie ne part jamais dans l'économie financiarisée, elle reste dans l'économie « réelle ». Elle est donc beaucoup plus efficace pour créer de l'emploi, et donc lutter contre la pauvreté.

Il faut le reconnaître, ces données sont abstraites pour la plupart d'entre nous. Depuis le lancement du COOPEK en octobre 2016, jusqu'à sa clôture en avril 2017, j'ai dû faire des conférences devant près de 3 à 4.000 personnes et à chaque fois, il fallait faire ce minimum de pédagogie. Si l'exercice est intéressant et constitue un moment d'éducation populaire important, il est, tout à la fois, la preuve de l'incompréhension du sujet, de ce qu'est la pauvreté en France aujourd'hui. Il est donc assez logique que l'adhésion ne suive pas. Ce qui est plus étonnant, c'est que cette même incompréhension, ce même doute existe également dans le monde bancaire de l'ESS, dans le monde mutualiste, dans le monde associatif porté sur ces valeurs.

Le modèle économique de la SCIC restait à écrire ou volonté d'enterrer le projet.

Nous avons rencontré des partenaires qui ont pu douter du modèle économique. Nonobstant le fait qu'on ne le saura jamais, faute d'avoir essayé, il est plus étonnant de ne pas avoir contribué. Il faut bien le reconnaître bon nombre de ceux qui ont été associés, et qui fort légitimement pouvait avancer des doutes sur le modèle n'ont en rien contribué à l'amender. Pour ma part, aujourd'hui, j'analyse cela clairement comme un défaut de compréhension du point précédent.

Parmi tous les sociétaires qu'il m'a été donné de rencontrer, le sentiment général sur ces spectateurs du COOPEK est beaucoup plus tranché. Pour la majorité, il a existé une volonté manifeste que ce projet ne sorte pas. Personnellement, je n'arrive pas à m'en convaincre. Je vois beaucoup plus de pantouflages, de cantonnement à un quant à soi plus confortable. Je suis bluffé car après l'annonce de l'arrêt du COOPEK, les réactions de désolation les plus nombreuses sont venues de structures qui n'avaient pas adhérees. Et à plusieurs reprises, je me suis entendu dire que leur structure serait bien venue, mais après 3, 4 ou 5 ans de fonctionnement (oups !).

Le retour à l'euro – la parité à l'euro.

Pourquoi la parité à l'euro est importante pour une monnaie complémentaire ? Ou plus largement, pourquoi la parité avec la monnaie officielle en vigueur ? Lorsque l'on emploie l'adjectif « complémentaire », cela veut bien dire complémentaire à la monnaie en vigueur dans le pays considéré. Dans l'absolu, pourquoi le cours de la monnaie ne serait-il pas « libre » ? Cela peut être le cas. Juridiquement, je me demande si cela ne serait pas plus simple ! Mais par ce biais, nous aurions contribué à fournir un acteur de plus au monde de la financiarisation. La parité est donc importante pour la stabilité qu'elle procure.

La législation française, son code monétaire et financier (plus épais que le code du travail) sont un vrai carcan pour le développement des monnaies complémentaires. De ce fait, et pour rassurer les entreprises, professionnels qui souhaitent intégrer le réseau d'une monnaie complémentaire, le retour à l'euro, est un point incontournable.

Mais ceci est un énorme point faible d'une monnaie complémentaire.

Le projet COOPEK intégrait dans son développement de devenir non remboursable graduellement. Car toute monnaie remboursable n'est qu'une source de croissance susceptible de s'éteindre dès que la monnaie est remboursée. C'est le drame de la quasi-totalité des monnaies locales. Remboursable, une monnaie complémentaire n'a pratiquement aucun effet économique, et surtout, elle n'a aucun effet sur la lutte contre la pauvreté. Mais le diagnostic que je peux fournir ici est sans appel : une monnaie complémentaire dont l'objet est de lutter contre la pauvreté ne doit pas revenir à la monnaie en vigueur sur le territoire (en euro pour la France, donc).

L'absence des acteurs publics.

En dehors d'une subvention de 20.000€ de la région Midi-Pyrénées dont les conditions d'attribution auront été abracadabrantesques, les pouvoirs publics sont les grands absents du projet COOPEK. Il en est de même pour l'ensemble des monnaies complémentaires.

En France, il n'existe plus que 3 niveaux de collectivités susceptibles de financer des monnaies complémentaires : L'Etat, Les régions et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération

Intercommunale). Les autres collectivités ne disposant plus de la compétence économique n'ont plus le droit d'intervenir sur ce champ.

Il existe une circulaire qui interdit toute interaction économique entre les collectivités et une monnaie complémentaire. En effet, il est aujourd'hui possible à toute collectivité d'encaisser des services fournis par elle-même en monnaie complémentaire. Mais une fois que l'on a dit cela, décryptons pourquoi cela est un trompe l'œil.

Tout d'abord, il faut qu'une instance délibérative (un conseil municipal départemental ou régional) délibère sur cette possibilité. Déjà en soi, je souhaite bien du plaisir aux élus en charge de l'ESS qui voudraient vouloir s'atteler à cette tâche !

Ensuite, il y a une très grande liberté pour le trésorier payeur général en charge de la collectivité d'accepter ou pas ces règlements. En dehors d'une très forte pression politique, je ne vois pas comment y arriver. Donc petites collectivités, s'abstenir.

A ce point, on perçoit bien à quel point ces règlements seront anecdotiques. Mais le plus fort est à venir.

Toujours la même circulaire explicite en détail pourquoi une collectivité... n'aura pas le droit de s'en servir pour ces paiements ! En clair, une collectivité peut encaisser une monnaie complémentaire, mais elle ne peut pas les dépenser. Le seul usage qu'elle pourra en faire sera de reconvertir ces sommes en euros. Pire encore, cette reconversion ne pourra pas se faire avec une taxe de reconversion comme il est le cas pour les entreprises.

En conclusion, chaque fois qu'une collectivité accepte une monnaie complémentaire, elle en devient un acteur pour la détruire, et comme elle ne peut participer au fonctionnement de la structure qui porte la monnaie, elle sera une charge pour celle-ci.

Alors que peuvent faire les collectivités avec une monnaie complémentaire ?

Uniquement de la communication. Alors effectivement, il est tout à fait normal que les collectivités soient absentes de ces projets.

Le monde militant : un monde dispersé.

Faire la promotion d'une monnaie complémentaire est, à coup sûr, rencontrer un monde militant nombreux et varié.

Soyons très précis, le « monde militant » n'a que très peu adhéré à la coopérative COOPEK. Et tous ceux qui ont adhéré à la SCIC sont très militants, mais « les militants » dans leur très grande majorité ne sont pas venus. Très étrange, également, beaucoup de militants sont venus, voir « comment aider » au moment de la fermeture. Et leur démarche était sincère. Et quand je leur ai demandé pourquoi ils n'avaient pas adhéré, la réponse à presque toujours été qu'ils allaient le faire.

Néanmoins, la propagation d'une monnaie complémentaire par le monde militant n'est pas une idée pertinente pour qu'un taux de pénétration soit significatif.

Impossible de traiter du monde militant sans évoquer le monde des monnaies locales complémentaires. Tout d'abord il faut considérer le caractère très hétérogène des monnaies elles-mêmes. Il est très difficile de trouver deux monnaies locales ayant les mêmes règles.

Le second trimestre 2017 nous avons prévu délivrer le COOPEK sous forme de marque blanche pour les monnaies locales ou les groupes locaux.

Après une première période où nous étions perçus comme un danger pour les monnaies locales, le rapport avec un très grand nombre d'entre elles avait changé du tout au tout et nous avons une dizaine de monnaies pour lesquelles nous allions pouvoir devenir un outil d'interopérabilité des monnaies, et un outil de numérisation de leur monnaie.

Enfin, un travail utile avait été mené avec le mouvement SOL et allait déboucher sur des applications concrètes, je le crois.

La monnaie des 4 transitions : énergie, alimentation, carbone et sociale : Si du point de vue éthique et du point de vue technique, il n'y a aucune ambiguïté, ce sont bien ces quatre transitions qu'il faut bel et bien mettre en place (en rajoutant toutefois une composante culturelle). En revanche, ce point n'attire personne en particulier et beaucoup de personnes normalement aussi. Plus largement, le COOPEK était dessiné afin d'être politiquement accepté par l'ensemble du monde militant dont on sait à quel point il peut être exigeant et car les fondateurs sont ou ont été des acteurs de ces 4 transitions.

Pour mémoire, reprenons ci-après une liste d'engagements et les commentaires que nous avons pu recevoir :

- Une structure coopérative (SCIC) : nous avons surtout eu des reproches par des groupes qui se sentaient sous représentés. A chaque fois que ce fût le cas, ce fût par des groupes qui n'étaient pas adhérents ou parties prenantes (sic).
- La participation citoyenne. Près de 2.000 personnes avaient été consultées avant la création de la monnaie. Ce n'est pas pour autant qu'elles ont adhéré par la suite.
- Un modèle salarial exemplaire :
 - o Pas de contrats aidés, ni précaire, que des CDI
 - o Echelle de salaire comprise entre 1 et 2
 - o Pas de statut d'auto entrepreneur
- Un comité scientifique pour évaluer la monnaie. A notre connaissance, aucune monnaie n'en dispose.
- Le financement des 4 transitions.
- Un modèle juridique parfaitement cadré

Vouloir traiter le plus large spectre des revendications militantes aura été une erreur. Une anecdote pour illustration. Nous avons souvent été questionné sur l'électro sensibilité ou comment éviter le WIFI pour les paiements. Il faut bien comprendre que nous cherchions à traiter cette objection alors que dans le même temps, les publicités les plus branchés pour les voitures mettent en avant le WIFI intégré dans nos futurs véhicules !

Nous aurons été tiraillés entre l'objectif de vouloir traiter les cas les plus rares et vouloir être un modèle de masse pour être efficient.

L'ensemble de ces avantages n'ont été en aucune façon des arguments pour adhérer. Vu du monde militant, cela paraissait comme étant un minimum. Ce niveau d'exigence aura été, in fine, un point faible du projet.

Chapitre 3 : Le bilan de ce qui a été fait et aurait pu être.

Les résultats du COOPEK.

En quelques mois de fonctionnement, il est très imprudent de tirer des conclusions généralistes de ce qu'a fait le COOPEK ou des résultats à une plus grande échelle.

Néanmoins appuyons-nous sur les quelques chiffres concrets sur cette courte période. Tout d'abord reprenons les quelques dates qui permettent de donner des chiffres.

La SCIC a été créée le 10 juin 2016 par 10 sociétaires.

Le premier niveau de service a été mis en ligne le 3 octobre 2016. A partir de cette date, il a été possible de s'inscrire en ligne.

- Les premières transactions ont pu avoir lieu fin octobre 2016 avec les COOPEK fournis en bonification.
- Les achats de COOPEK en euros ont été possibles à partir du 20 décembre 2016. C'est à partir de cette date que le service COOPEK a pu être considéré comme entier.
- Les inscriptions au COOPEK se sont arrêtées fin mars 2017. Et l'ensemble des échanges ont été arrêtés le 20 avril 2017.

Très rapidement, il s'est avéré que pour l'inscription de professionnels, un système commercial (téléprospecteurs et commerciaux de terrain) était indispensable. Celui-ci fût mis en place en version opérationnelle à partir de mi-janvier 2017.

En résumé, il a été possible de s'inscrire environ 6 mois et les services ont fonctionné « à plein » pendant à peine plus de 3 mois.

Nombre de sociétaires : A fin mars 2017, nous avons 100 professionnels, 10 associations et un peu plus de 300 particuliers. Pour comparer, les professionnels acceptant le Bitcoin après 4 années de fonctionnement en France est inférieur à 100 à ce jour.

Nombre de COOPEK en circulation : 51.000 CK à fin mars 2017. Il est à noter que plus de 8.000 CK ont été achetés dans la première quinzaine d'avril qui n'ont pas été mis en circulation. Pour mémoire, le chiffre que nous avons envisagé dans le business plan réajusté de référence en janvier 2017 prévoyait d'atteindre les 50.000 CK pour le mois de juillet seulement.

La rotation de la monnaie : nous avons produit ce calcul sur la première quinzaine d'avril. Seule période où le nombre de COOPEK, d'adhérents ont été fixes du fait de l'arrêt du COOPEK. Sur cette période la rotation aura été de 3,5. Pour mémoire, la rotation de l'euro en France est inférieure à 3, et notre objectif était d'atteindre ce chiffre 3 pour la fin de l'année 2017. Cela est d'autant plus remarquable et étonnant que le réseau était pour le moins embryonnaire.

L'achat moyen de COOPEK en euros : notre modèle prévoyait que l'achat moyen se situerait aux alentours de 50 CK par achat. Sur les 4 mois où cette opération aura été possible, l'achat moyen aura été de 200 CK, soit 4 fois le montant prévisionnel.

Ce sont les seuls indicateurs qu'à ce moment du COOPEK nous avons pu analyser. Il est frappant de remarquer que l'usage de la monnaie, et de son efficacité démontrent que nous étions bien au-delà de nos objectifs.



Cela veut dire très concrètement que l'objectif de lutte contre la pauvreté que sous-tendait le COOPEK était bien en train d'être réalisé.

Un dernier point en cours de développement était la marque blanche. La marque blanche (comme vu ci-dessus), était la possibilité d'offrir à tous les groupes locaux la possibilité d'avoir un support numérique pour développer un groupe local ou une monnaie locale. C'était peut-être ce qui était le plus attendu par les militants évoqués dans le chapitre précédent.

Quel dommage que ce soit à ce moment du développement que les financements aient manqués !

Le crédit COOPEK.

A partir de l'automne 2017, nous envisagions l'ouverture de crédit COOPEK. Tout d'abord quelques mots d'explication sur ce terme de crédit COOPEK (Crédit Mutuel inter entreprises). Il ne s'agit pas d'un crédit classique où un montant est mis à disposition d'une entreprise avec un taux d'intérêt. Il s'agit d'un découvert autorisé en COOPEK, ce qui oblige de faire ses dépenses d'investissement dans le réseau des entreprises qui acceptent cette monnaie. Ce découvert obtenu par le demandeur est sans intérêt. Car l'intérêt du COOPEK n'est pas la commission, mais la mise en circulation du plus grand nombre de COOPEK pour contribuer à l'économie.

Alors même qu'aucune communication grand public n'avait été initiée sur le crédit COOPEK, il ne passait pas une semaine sans que nous soyons sollicités sur ce point.

Qu'aurait-il été possible de financer ?

- a) Peut-être le plus spectaculaire aurait été l'autoconsommation électrique pour les particuliers sous forme collective : par ce biais, l'autoconsommation aurait trouvé un cadre économique ne réservant pas ce genre d'investissement aux plus militants, ou au plus fortunés, ou aux plus bricoleurs. Je ne vais pas rentrer dans les détails, très techniques, d'une telle installation, mais pour résumer, elle aurait permis un temps de retour sur investissement pour le particulier autour de 4 à 5 ans au lieu des 15 à 25 ans dans un cadre économique traditionnel.
- b) Le lancement de maraîchers bio en AMAP. Sur la base d'un financement de paniers, une facilité de 2 à 3 ans de fonctionnement aurait pu ainsi être trouvée pour installer des agriculteurs sur ce mode de fonctionnement. D'après nos premières estimations, nous avons vu que nous pouvions financer un tel type d'agriculteur jusqu'à un montant de 30.000 € (ou COOPEK, donc).
- c) La rénovation commerciale des centres villes. Un des sujets très actuels de l'urbanisme commercial concerne la croissance continue du taux de vacance des magasins de centre-ville des agglomérations de moins de 100.000 habitants. La mise en place d'une masse monétaire dans une telle localité développe de facto une croissance de la consommation locale. Sur une agglomération d'une centaine de milliers d'habitants c'est une baisse du taux de vacance qui pourrait atteindre près d'un tiers des rideaux tirés.
- d) Logement social ou habitat coopératif : L'extension de la monnaie aux entreprises du bâtiment est assurément un biais très efficace pour construire du logement social. Compte tenu de la difficulté de l'introduction d'acteurs publics avec les monnaies complémentaires (vu ci-dessus), ce sont des acteurs associatifs ou coopératifs qui auraient ainsi pu être concernés. De plus, sortant du champ public, de tels acteurs auraient pu consacrer les travaux à des artisans locaux, évitant ainsi l'écueil des marchés publics qui surenchérisent les coûts et renvoient des entreprises nationales en grande majorité.

Une suite au COOPEK ? Créer une monnaie indépendante

Que faudrait-il pour redémarrer quelque chose au vu de cette expérience ?

Je livre ici à la volée une série de recommandations/réflexions pour imaginer une monnaie susceptible de lutter contre la pauvreté.

- 1) Simplifier le message ! Les transitions, les démarches citoyennes, le débat (controversé) sur les valeurs, sont beaucoup d'énergie perdue. Le message doit être simple. Une monnaie complémentaire est un outil pour lutter contre la pauvreté par la création de Produit intérieur Brut.
- 2) Un vote par adhésion plus qu'un vote par démonstration. Certainement plus long, mais beaucoup plus simple. Personne ne milite par démonstration. Et on adhère également très peu après démonstration.
- 3) Un outil à simplifier. Le COOPEK disposait de 4 moyens de paiement (virement internet, smartphone, carte dédiée et SMS). L'objectif était de couvrir tout le champ et tous les usagers. Là aussi, une énorme simplification consisterait à ne laisser que deux modes de paiement (virement et smartphone)¹. Les QR code pourraient avantageusement simplifier le repérage des entreprises acceptant la monnaie complémentaire.
- 4) Juxtaposer deux systèmes :
 - a. Une association pour regrouper les usagers de la monnaie. Celle-ci doit éviter d'avoir des salariés pour ne pas tomber dans le piège des subventions et d'un rapport dépendant à la collectivité. Ou alors, juste l'inverse utiliser les opportunités publiques (cynisme absolu – mais les associations citoyennes font toute cela).
 - b. Une société privée (SAS) pour gérer les échanges. L'association serait un actionnaire de la SAS. C'est cette structure qui « facture » les services de la monnaie.
- 5) Une adhésion gratuite au service... et un service payant pour le vendeur.
 - a. Adhérer pour tout acteur à l'association ne doit consister qu'en un formulaire qui doit être renouvelé chaque année.
 - b. Une entreprise qui accepte des paiements doit payer un pourcentage de la transaction.² La transaction est payée à la SAS. A voir s'il est pertinent qu'une partie de celle-ci soit reversée à l'association.
 - c. Les donations. La mode de financement de l'association doit porter principalement sur les dons et les subventions.
- 6) La parité avec l'euro : une indication et pas une obligation. Peut-être la modification la plus importante. Cela permettrait au vendeur d'adapter ces prix par rapport à la monnaie.
- 7) La priorité chronologique n'est plus de faire adhérer des entreprises, mais de faire venir des usagers et que ceux-ci échangent entre eux. Seulement quand la masse d'usagers particuliers, et qu'une masse monétaire sera en circulation, des échanges « commerciaux » pourront avoir lieu.

¹ Une des objections au vote par smartphone ou par internet passait par la non couverture globale de la population. Là aussi, il s'agit d'une erreur de ce qu'est la pauvreté. La monnaie n'est pas un outil pour les populations pauvres, mais un outil créant les conditions économiques pour sortir des pauvres de leur situation.

² Mon sentiment est que celui-ci doit se trouver aux alentours de 3%



8) Une approche sur la base d'un revenu minimum mise en place. Chaque usager devrait avoir un compte en monnaie complémentaire dès son adhésion. Et un abonnement positif, ou un abondement mensuel aurait pour mission de mettre en circulation plus de monnaie.

9) La SAS comme seul lieu d'échange ou de retour vers une monnaie officielle. C'est ainsi la SAS qui gèrerait les questions de variabilité du taux.

FAQ

En annexe, je fournis ici quelques commentaires de parties prenantes. J'en donne un commentaire ou la réflexion qui s'en est suivi.

Le monde de l'ESS ne croit pas au modèle économique de l'ESS ?

Cette remarque de dirigeants de structures de l'ESS est celle qui m'est revenue le plus souvent. Et c'est pour moi une découverte de cette fin du COOPEK. Et les variantes de cette phrase sont légion. Beaucoup de coopératives ne le sont pas choix mais par obligation. La gouvernance coopérative ou associative n'est pas compatible avec un vrai projet de développement économique.

Mais effectivement, je suis bien obligé de le reconnaître, le commentaire qui m'est le plus revenu est celui de la mauvaise idée d'avoir créé une SCIC.

Cependant je serais injuste, si je ne disais pas que les seuls vrais supports, appuis ne seront venus que de ce monde-là.

N'aurait-il pas fallu réunir une AG ?

Oui, la réponse est 100 fois oui, mais n'en avons pas eu le temps. Celle-ci était prévu pour la mi-juin, mais nous n'avons pas eu les moyens d'y arriver. Et pourtant, nous (les administrateurs, les salariés) avons mille questions à poser à nos souscripteurs.

COOPEK Banque centrale ?

Fallait-il créer une monnaie complémentaire, ou ne faut-il pas créer une banque centrale ou quelque chose d'approchant ?

C'est la vraie question. C'est assurément quelque chose plus proche d'une entité qui serait en capacité de produire une masse monétaire en étant moins dépendant du monde bancaire.